

**Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public** Arrêté permanent n° 1090949

**Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue Félix EBOUE, à Nantes**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue Félix Eboué dans la partie de voie située entre le quai de la Fosse et le boulevard des Nations Unies, dans le sens quai de la Fosse vers boulevard des Nations Unies.

- dans sa partie comprise entre le boulevard des Nations Unies et la rue Gaston Michel, la rue Félix Eboué est réservée à la circulation des véhicules dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 11 tonnes.

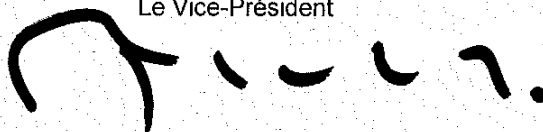
Article 2. Stationnement : - le stationnement des véhicules est interdit rue Félix Eboué (depuis le 16 décembre 1998).

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P09-109-0949 du 1er octobre 2013 est abrogé.

Fait à Nantes, le **12 SEP. 2023**

Pour la Présidente  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final dot, positioned above the name Pascal Bolo.

Pascal BOLO